



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-004

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze février, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	08/02/2024
En exercice : 23	Date d'affichage :	08/02/2024
Présents : 22		
Votants : 22		

Présents : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - COMBET Claire - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés : MM. BIBOLLET Nicolas - DELWAL Jean-Luc - RICHARD Denis
Mmes BOIVINEAU Myriam - GENON Marie

A été nommé secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Achat des parcelles cadastrées A 1059 - 1060 - 1061 sises au hameau des Durnières - Randens

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les deux glissements de terrain successifs survenus au hameau des Durnières en décembre 2023, interdisant l'accès au hameau pendant plusieurs jours et occasionnant des dégâts importants.

Il précise que ces terrains avaient déjà fait l'objet de glissement en 2020 puis en 2021, nécessitant déjà des travaux de déblaiement et de confortement.

Il donne lecture au conseil municipal du rapport du RTM (Risque des terrains en Montagne) rappelant la géologie des parcelles et les risques encourues par celles-ci à l'avenir.

Enfin, il informe le conseil municipal que ces terrains sont actuellement la propriété de propriétaires privés.



Compte tenu des nombreux travaux entrepris pour sécuriser l'accès au hameau des Durnières depuis 2020, et des travaux de déblaiements et de coupes d'arbres nécessaires à la stabilisation du terrain, et tenant compte du rapport du RTM indiquant ces sols comme instables, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées

A 1059 – A 1060 – A 1061,

Ce, afin de pouvoir engager des travaux de stabilisation plus importants, rendant l'accès et la pratique de la route communale des Durnières sécurisé de façon pérenne.

Il suggère à l'assemblée délibérante d'acquérir les parcelles

A 1059 d'une superficie de 3 641 m²

A 1060 d'une superficie de 62 m²

A 1061 d'une superficie de 9 556 m²

Pour un montant de 3 300 euros (trois mille trois cents euros),
frais de Notaire à la charge de la commune

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Véronique GAZET

Monsieur le Maire
Hervé GENON



Le Maire,

Hervé GENON